

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. MOUISSET. HENG. PICAT. GARRABET.
MARELO. RELATS. CAZORLA. BARRIERE. PABAN. PUJOL. SORIANO. DUCHERON.
CHIAPELLO. DEJEAN. STRAGIER. MONNIER. MORLHON

Excusés : GOBE pouvoir à DUCHERON
BARROSO pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GARGALE pouvoir à PABAN
COQUET pouvoir à CAZORLA

Absents : ROUSSEL. GUIOT. DOMINGUEZ.
ROGEMONT

Secrétaire : PICAT

Date de la convocation :

17 septembre 2019

Votants : 25

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 25

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 50

OBJET : accueil sur la commune des services supports et centraux de la Communauté de Communes du Frontonnais

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de déploiement des services de la Communauté de Communes du Frontonnais. Fronton est concerné par l'étude de la construction d'un Centre Accueil Jeunes et de locaux pour l'école de musique sur le foncier communautaire près du collège et sur l'installation des services supports et centraux dans le bâtiment communal sis 8 allée Jean Ferran. Sur ce deuxième point, la commune de Fronton est invitée à communiquer sa position et les conditions de mise à disposition de façon à ce que la CCF puisse s'engager dans une étude de faisabilité intégrant tous les paramètres. Des possibilités examinées, la convention de mise à disposition du bien semble la mieux adaptée. Convention qui devra permettre à la Communauté de Communes du Frontonnais de réaliser les travaux nécessaires et de lui accorder l'exclusif bénéfique du bien mis à disposition tant que l'affectation restera à son bénéfice. En contrepartie, si la Communauté de Communes du Frontonnais venait à modifier l'implantation de ses services, en cas de besoin d'extension par exemple, la convention permettra à la commune de récupérer l'usage du bien. La mise à disposition se ferait sans contrepartie financière ainsi que le retour.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

- accepte de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Frontonnais, le bien du domaine privé communal, sis 8 allée Jean Ferran à Fronton, pour installer les services supports et centraux aux conditions ci-dessus présentées.
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/09/2019
- Affichage du 25/09/2019 au 24/10/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. MOUISSET. HENG. PICAT. GARRABET.
MARELO. RELATS. CAZORLA. BARRIERE. PABAN. PUJOL. SORIANO. DUCHERON.
CHIAPELLO. DEJEAN. STRAGIER. MONNIER. MORLHON

Excusés : GOBE pouvoir à DUCHERON
BARROSO pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GARGALE pouvoir à PABAN
COQUET pouvoir à CAZORLA

Absents : ROUSSEL. GUIOT. DOMINGUEZ.
ROGEMONT

Secrétaire : PICAT

Date de la convocation :

17 septembre 2019

Votants : 25

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 25

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 51

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association « Rallumons l'Etoile »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la démarche de l'association « Rallumons l'étoile » qui a pour objectif de développer un RER sur notre territoire en démontrant qu'il serait possible d'avoir un réseau ferroviaire plus performant à Toulouse qui améliorerait les déplacements quotidiens de nombreux habitants.

Cette action est portée par une association dont les bénévoles se sont entourés de compétences en mobilité et surtout se sont nourris de projets similaires sur des territoires comparables au nôtre. Compte tenu de l'intérêt de la démarche, Monsieur le Maire propose de soutenir l'association « Rallumons l'étoile » et de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1240,00 € (0.20 € par habitant).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 240,00 € à l'association « Rallumons l'étoile ».

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/09/2019
- Affichage du 25/09/2019 au 24/10/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. MOUISSET. HENG. PICAT. GARRABET.
MARELO. RELATS. CAZORLA. BARRIERE. PABAN. PUJOL. SORIANO. DUCHERON.
CHIAPELLO. DEJEAN. STRAGIER. MONNIER. MORLHON

Excusés : GOBE pouvoir à DUCHERON
BARROSO pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GARGALE pouvoir à PABAN
COQUET pouvoir à CAZORLA

Absents : ROUSSEL. GUIOT. DOMINGUEZ.
ROGEMONT

Secrétaire : PICAT

Date de la convocation :

17 septembre 2019

Votants : 25

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 25

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 52

OBJET : subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Fronton et Xeresa ont célébré cette année 25 ans de jumelage. A cette occasion une cérémonie a été organisée à Xeresa au printemps et à Fronton à l'occasion de Saveurs et Senteurs. Le Comité de jumelage, organisateur de la rencontre des deux villes, a financé les visites, les guides culturels, les musiciens et sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle dans un budget de réception de 5 474 € qui utilise toutes les réserves de l'association qui n'a plus aujourd'hui de disponibilités financières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder, pour cette manifestation qui touche les deux villes, une subvention exceptionnelle de 300.00 euros au comité de jumelage de Fronton. Cette subvention sera prise sur le montant prévu au budget assorti de la mention « en attente d'affectation ».

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/09/2019
- Affichage du 25/09/2019 au 24/10/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. MOUISSET. HENG. PICAT. GARRABET.
MARELO. RELATS. CAZORLA. BARRIERE. PABAN. PUJOL. SORIANO. DUCHERON.
CHIAPELLO. DEJEAN. STRAGIER. MONNIER. MORLHON

Excusés : GOBE pouvoir à DUCHERON
BARROSO pouvoir à STRAGIER

LATTES pouvoir à LUGOU
GARGALE pouvoir à PABAN
COQUET pouvoir à CAZORLA

Absents : ROUSSEL. GUIOT. DOMINGUEZ.
ROGEMONT

Secrétaire : PICAT

Date de la convocation :

17 septembre 2019

Votants : 25

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 25

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 53

OBJET : décision modificative n°2 – budget principal

31202	Commune de FRONTON	DM n°2 2019
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n°2 acquisition DIA Maison i

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-020 : Terrains bâtis	0,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-040-40 : PRES DE MATABIAU	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	235 000,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/09/2019
- Affichage du 25/09/2019 au 24/10/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac